

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DELEGUEE DE
LA LECHERE

PLAN DE ZONAGE

4.1 CELLIERS

Modification n°2

Procédure
Révision du PLU approuvée le 16 octobre 2020
Modification n°1 en cours
Modification n°2 approuvée le 16 février 2024

Echelle : 1/2500

- Zone Urbaine**
- Ua : Zone d'habitat groupé, ancien et traditionnel
 - Ub : Zone urbaine récente à vocation mixte
 - Uba : Zone urbaine récente à vocation mixte, essentiellement collectif
 - Uc : Zone urbaine récente de densité moindre
 - Ue : Zone urbaine d'équipement public et de loisirs
 - Ui : Zone urbaine d'activité industrielle et artisanale
- Zone A Urbaniser**
- AU stricte : Zone à urbaniser moyen et long terme
 - AUI stricte : Zone à urbaniser à vocation industrielle et artisanale à moyen et long terme
 - AU : Zone à urbaniser
- Zone Agricole**
- A : Zone agricole
 - Ah : Zone agricole habitée
 - Ap : Zone agricole protégée où aucune construction n'est autorisée
 - As : Zone agricole support du domaine skiable (de piste et de fond)
 - Ash : Zone agricole accueillant des zones humides et tourbières
 - Ash : Zone agricole support du domaine skiable, accueillant des zones humides et tourbières
 - Aph : Zone agricole protégée où aucune construction n'est autorisée accueillant des zones humides et tourbières
- Zone Naturelle**
- N : Zone naturelle
 - Nhp : Zone naturelle habitée d'intérêt patrimoniale
 - Np : Zone naturelle protégée
 - Nph : Zone naturelle protégée accueillant des zones humides et tourbières
 - Nsh : Zone naturelle accueillant des zones humides et tourbières
 - Ns : Zone naturelle support du domaine skiable
 - Nsh : Zone naturelle support du domaine skiable, accueillant des zones humides et tourbières
 - Ni : Zone naturelle de loisirs
- Autres éléments du zonage**
- Emplacement réservé
 - Propriétés (bâisses et jardins) à préserver
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - Zone constructible sous condition PPR ou PPRI
 - RN90
 - Zone de bruit (RN90)
 - Chalet d'alpage
 - Refuge
 - Restaurant d'altitude
 - Bâtiment agricole
 - Secteur concerné par des zones de travaux connus ou supposés de concessions minières renoncées, inconstructible
 - Périmètre de protection de captage
 - Principaux corridors de Savoie repérés par le SCOT
 - Réserve de biodiversité repérées par le SCOT

Secteur de Celliers			
38	Aménagement voie d'accès	Commune	3785,6
39	Aménagement parking public	Commune	1450
40	Aménagement parking public	Commune	3613,7
41	Aménagement d'espace vert public	Commune	342,3

